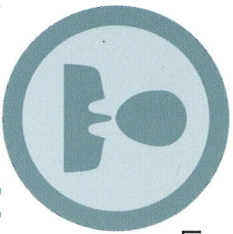


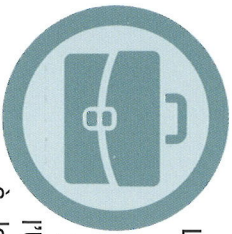
Coût de la prestation



Le coût des prestations est pris en charge par le service social de votre administration.

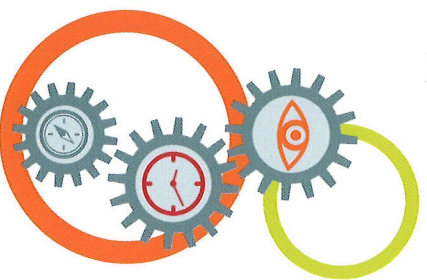
NOS

engagements



L'UDAF s'engage à rester neutre dans les relations collectivité-agent. La Conseillère en Économie Sociale et Familiale (CESF) de l'UDAF qui intervient est soumise à la discrétion professionnelle dans le cadre de ses missions.

Aucune information sur la situation de la personne n'est transmise à l'employeur, hormis l'évaluation de l'action menée et les résultats auxquels elle aboutit. Le rapport d'activité annuel est anonymisé.



Connaitre l'UDAF

L'UDAF : Union Départementale des Associations Familiales de Meurthe-et-Moselle créée en 1945, Reconnue d'Utilité Publique, représente auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles du département. Le pluralisme est la première caractéristique de L'Union qui rassemble 11 000 familles au sein de 109 associations.

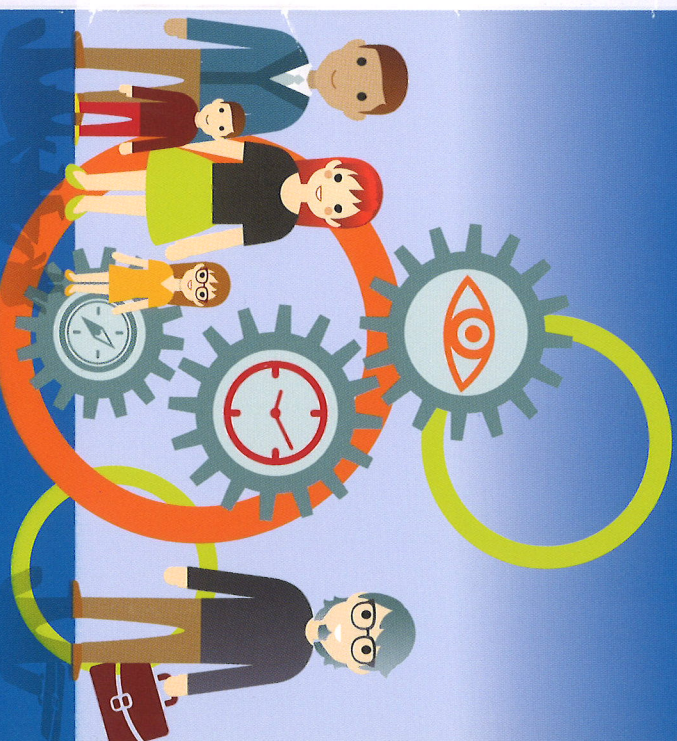
Ses missions :

- donner son avis aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial et leur proposer les mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux des familles,
- représenter officiellement l'ensemble des familles et proposer des délégués des familles aux divers conseils,
- gérer tout service d'intérêt familial confié,
- exercer devant toutes les juridictions l'action civile relativement aux faits de nature à nuire aux intérêts des familles.

Contact

E-mail : cest-udaf54@udaf54.com
Tél. : 03 83 73 65 94

Faire face aux difficultés financières
nous vous soutenons



Agents des services publics,
un nouveau service de l'UDAF à votre disposition.

**Demandez conseil
à votre Assistante Sociale**